

## Barème des honoraires de transaction au 1er janvier 2021

**MONTANT DE TRANSACTION ENVISAGEE**

De 0€ à 9 999€	2 000 €
De 10 000€ à 19 999€	3 000 €
De 20 000€ à 29 999€	4 000 €
De 30 000€ à 39 999€	5 000 €
De 40 000€ à 49 999€	6 000 €
De 50 000€ à 64 999€	7 000 €
De 65 000€ à 79 999€	7 500 €
De 80 000€ à 94 999€	8 000 €
De 95 000€ à 104 999€	8 500 €
De 105 000€ à 114 999€	9 000 €
De 115 000€ à 129 999€	9 500 €
De 130 000€ à 144 999€	10 000 €
De 145 000€ à 159 999€	10 500 €
De 160 000€ à 169 999€	11 000 €
De 170 000€ à 179 999€	11 500 €
De 180 000€ à 189 999€	12 000 €
De 190 000€ à 199 999€	12 500 €
De 200 000€ à 219 999€	13 000 €
De 220 000€ à 229 999€	13 500 €
De 230 000€ à 239 999€	14 000 €
Au dessus de 240 000€	6% de frais d'agence

## Barème des honoraires de location au 1er janvier 2020

**LOCATION**

Le tarif à partager entre le bailleur et le locataire est de 15% des loyers annuels.

**BAUX COMMERCIAUX**

6% de la première période triennale

**ESTIMATION & REDACTION D'ACTE**

Estimation facturée 120€ TTC, gratuite si la mise en vente est confiée à l'agence.

Compromis de vente facturé 240€ TTC à la charge de l'acquéreur

**TRANSACTION : Option 2**

Cas exceptionnel :

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait.

Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas.